



**Délibération n° 2021 12 20 n°01 : FINANCES –  
Ouverture anticipée de crédits au budget  
principal 2022.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/12/2021
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation : 14/12/2021
Pouvoirs :	9	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 23/12/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Rémi GILLET, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT, Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM, Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN, Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER (arrivée communication sur le rapport d'activités du SIPAG), M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD, M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean- Pierre NEMOZ, Mme Aline DURAND donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL.		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Frédérique DAMON, Mme Sylvie RAZY.		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux disposition de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriale, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice, « *l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...]*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

Les crédits ouverts en 2021 s'élèvent à 3 356 000 € dont 380 718, 39 € de crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans l'attente du vote du budget principal 2022 de la commune, il est proposé l'ouverture anticipée des lignes budgétaires en section d'investissement :

Chapitre / opération	Budget 2021	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
0033 - Aménagement bâtiments sportifs	67 328, 76 €	16 832, 19 €	Petits matériels
044 - Salle clos des Visitandines	150 000 €	15 000 €	Prestations intellectuelles ( CT, SPS ...)
048 - Accès aux nouvelles technologies	65 362, 10 €	1 000 €	Petits matériels
0050 - Stade et divers équipements sportifs	502 700 €	15 000 €	Petits matériels ou réparations
054 - Terrains communaux	190 000 €	47 500 €	Vente HASSLER



Délibération n° 2021 12 20 n°01 : FINANCES –  
Ouverture anticipée de crédits au budget  
principal 2022.

Chapitre / opération	Budget 2021	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
0057 – Tiers lieu	50 000 €	12 500 €	Travaux aménagement coworking
0058 – Maison médicale	300 000 €	20 000 €	Etudes
0060 – Eclairage public	194 950, 13 €	30 000 €	Travaux éclairage
0069 - Aménagement parc locatif	386 920, 51 €	50 000 €	Travaux dans le parc locatif
0101 – Travaux dans les écoles	82 000 €	20 000 €	Travaux
0143 - Travaux dans les salles municipales	31 343, 83 €	5 000 €	Travaux
0144 - Travaux dans les bâtiments communaux	156 858, 40 €	20 000 €	Travaux
0714 – Voirie	212 600 €	20 000 €	Travaux
16 – Emprunts et dettes	380 718, 39 €	3 000 €	Cautions
21 – Immobilisations corporelles	53 995, 40€	10 000 €	Acquisitions matériels

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**AUTORISE** Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Rendue exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
24/12/2021  
et de la publication en mairie le 24/12/2021

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

